



Monsieur Franck Riester
Ministre de la Culture

Paris, le 17 octobre 2019

Monsieur le Ministre,

L'Union professionnelle des auteurs de doublage tient à vous interpeler sur la proposition d'abrogation de l'article 100 bis du code général des impôts.

Cette disposition fiscale n'est pas, contrairement à ce que laissent penser les commentaires faits dans la presse et par le rapporteur général lui-même, une niche fiscale. C'est l'un des seuls dispositifs fiscaux dont peuvent bénéficier les auteurs et il correspond à l'une des réalités de leur activité, à savoir l'irrégularité de leurs revenus.

Nous sommes même choqués que le rapporteur ait dit publiquement que les artistes-auteurs « profitaient » de ce dispositif. Ce terme, très péjoratif, laisse croire qu'il s'agit d'un cadeau fait aux auteurs alors que ce simple lissage fiscal n'est aucunement une source de profit.

La preuve que les auteurs n'en abusent pas est qu'ils n'optent pas tous pour ce dispositif. Or les déclarations jettent le discrédit sur toute une population déjà fragilisée par son absence de statut social (statut que nous appelons de nos vœux), par la prise en compte toute relative des spécificités des activités des auteurs dans la réforme de la retraite universelle et par les éventuelles conséquences de la future loi sur l'audiovisuel.

En tant que présidente de l'Upad, je me suis réjouie d'entendre les déclarations du Président de la République lors du déjeuner des Industries culturelles du 13 mai auquel j'étais présente. J'adhère totalement à sa reconnaissance de la responsabilité des auteurs dans la vitalité de ces industries. J'ai par ailleurs pris acte de votre intervention lors des Journées de la création à Lyon où vous avez déclaré qu'il n'y avait pas de culture sans auteur.

Nous ignorons les raisons réelles qui ont pu conduire à la proposition de cette abrogation. Peut-être s'agit-il simplement d'un manque de connaissance de nos métiers. Mais nous tenons à souligner qu'elle constitue un contresens. Nous espérons vivement que vous pourrez expliquer à quel point cette abrogation serait une erreur tant socialement qu'économiquement, et qu'elle lancerait un message très négatif aux artistes-auteurs.

Les auteurs, et notamment l'Upad, se sont battus au moment du vote européen sur la Directive droit d'auteur et ont contribué à ce que la France soit remarquée, respectée et applaudie pour le traitement qu'elle faisait des auteurs. Il nous semble essentiel que le gouvernement œuvre aujourd'hui au service des auteurs en intervenant dans cette décision qui les fragiliserait directement.

Je ne doute pas de votre soutien aussi urgent que crucial et vous prie de recevoir, Monsieur le ministre, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Vanessa BERTRAN, présidente de l'Upad

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'V. Bertran', is written below the typed name.